

# Souhaitez-vous réparer votre toit et rendre votre maison plus accessible ?

## Découvrez cette ressource.

Les résidents peuvent obtenir **jusqu'à 50 000 USD** de subventions pour les réparations de toit et les modifications d'accessibilité de leur maison.

- **Jusqu'à 20 000 USD** peuvent être attribués pour réparer un toit ayant subi un dégât des eaux ou structurellement endommagé.
- **Jusqu'à 30 000 USD** peuvent être attribués pour effectuer des modifications d'accessibilité pour un membre du foyer ayant un problème de mobilité ou un handicap physique.

Ce programme, appelé Single Family Residential Rehabilitation Program (Programme de réhabilitation résidentielle de maisons individuelles), est offert par le Department of Housing and Community Development (Service du logement et du développement communautaire).

## Vérifiez votre admissibilité.

Vous êtes admissible si **toutes** les affirmations ci-dessous sont vraies :

- Vous être propriétaire d'une maison dans un bâtiment d'au maximum quatre unités.
- Votre domicile est votre résidence principale depuis au moins les trois dernières années.
- Vous avez une assurance habitation pour votre maison.
- Vous êtes un(e) résident(e) du District de Columbia.
- Vous êtes à jour dans vos impôts de district et fédéraux.
- Vous avez un rapport de solvabilité qui indique que vous êtes à jour dans vos paiements hypothécaires au cours des 12 derniers mois.
- Le revenu annuel brut de votre foyer est inférieur ou égal aux limites maximales pour la taille de votre foyer. Pour calculer le revenu de votre foyer, ajoutez les revenus de toutes les personnes qui vivent dans votre

domicile, avant le paiement des impôts. Cochez une des cases ci-dessous.

<b>Taille du foyer</b> (nombre de personnes vivant avec vous, y compris les colocataires)	<b>Revenu maximal du foyer</b>
1	70 550 USD
2	80 650 USD
3	90 700 USD
4	100 800 USD
5	110 900 USD
6	120 950 USD
7	131 050 USD
8	141 100 USD

## Faire une demande.

1. Appelez ou rendez-vous dans une [organisation communautaire](#) afin d'organiser un rendez-vous.
2. Rencontrez un(e) représentant(e) d'une [organisation communautaire](#) afin de confirmer votre admissibilité et remplissez une demande. La demande comprendra une vérification de la solvabilité. Veillez à apporter les fiches de paie, les informations fiscales et la preuve de résidence à ce rendez-vous.
3. L'[organisation communautaire](#) enverra votre dossier de demande au gouvernement du District de Columbia pour approbation.

Vous pouvez faire la demande à tout moment.

## **Obtenir plus d'informations.**

### **Que se passera-t-il une fois ma demande effectuée ?**

1. Le gouvernement du District de Columbia examinera votre demande et vous enverra un courrier contenant les étapes suivantes. Le gouvernement du District de Columbia crée un énoncé des travaux pour la construction/les réparations.
2. Vous approuvez l'énoncé des travaux.
3. Le gouvernement du District de Columbia trouve un entrepreneur en construction.
4. Vous signez les documents pour votre subvention.
5. Il vous faudra peut-être quitter votre domicile pour la période de construction. Le gouvernement du District de Columbia peut vous aider à hauteur de 2 000 USD pour la relocalisation temporaire.
6. L'entrepreneur effectue les réparations de votre domicile.
7. Le gouvernement du District de Columbia paie l'entrepreneur en votre nom.
8. Vous retournez dans votre domicile.

Si votre demande n'est pas approuvée, le gouvernement du District de Columbia vous enverra un courrier présentant d'autres ressources proposées par le District.

### **Tous les demandeurs admissibles obtiennent-ils une aide financière ?**

Oui. Si votre demande est approuvée, le gouvernement du District de Columbia couvrira le coût des travaux jusqu'à la limite. Cela signifie que si le projet coûte 5 000 USD, le gouvernement du District de Columbia paiera 5 000 USD à l'entrepreneur. Si le projet coûte 30 000 USD, le gouvernement du District de Columbia paiera 30 000 USD à l'entrepreneur.

## **Y a-t-il des exigences supplémentaires que je devrais connaître ?**

Si vous effectuez des réparations de votre maison qui n'impliquent pas votre toit, vous devrez peut-être quitter votre maison pendant la période de construction. Le gouvernement du District de Columbia peut aider à payer les coûts de relocalisation temporaire.

## **Qui dois-je contacter si j'ai des questions ?**

Tout d'abord, consultez les questions fréquemment posées au bas de la page. Si vous avez encore des questions, veuillez contacter l'équipe Single Family Residential Rehabilitation au [\(202\) 442-7200](tel:(202)442-7200), du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 16 h 45. Alternativement, vous pouvez envoyer un e-mail à l'équipe à l'adresse [sfrfp.dhcd@dc.gov](mailto:sfrfp.dhcd@dc.gov).

## **J'ai encore besoin d'aide pour effectuer des réparations sur ma maison. Que dois-je faire ?**

Vous pouvez trouver des informations sur d'autres ressources susceptibles de vous aider sur notre [page Effectuer des réparations et rénover ma maison](#), ainsi que notre [page Rendre mon logement plus sûr](#).

## **Foire Aux Questions**

### **Qu'y a-t-il dans un énoncé des travaux ?**

Un énoncé des travaux est une description des réparations et des modifications qui seront apportées à votre domicile.

### **Le programme peut-il m'aider à trouver un endroit où séjourner pendant la réparation de ma maison ?**

Bien que le programme ne puisse pas vous aider à trouver un endroit où séjourner pendant que votre maison est en cours de réparation, nous pouvons vous fournir jusqu'à 2 000 USD d'aide à la relocalisation.